



Entretien des bouteilles

pour paintballers responsables!

ATTENTION: Avant de remplir ou d'utiliser votre bouteille, vous devez lire cette notice attentivement.

avant d'utiliser ou de faire remplir votre bouteille, n'oubliez pas!

Vous devez toujours...

- faire vérifier la bouteille ou la soumettre à une ré-épreuve hydrostatique si elle présente des signes de corrosion, des trous ou des bosses, si elle a été endommagée par la chaleur, par une chute ou autre.
- vous assurer de l'absence de fuite avant chaque emploi. Dans le cas où une fuite serait détectée, la bouteille ne doit être re-remplie en aucune circonstance.
- vérifier que la bouteille à remplir d'air a une pression de service (PW) gravée sur la couronne (pour toutes les bouteilles en aluminium) ou imprimée sur l'étiquette (pour toutes les bouteilles composites) qui ne devra pas être dépassée par l'appareil de remplissage.
- remplir d'air comprimé à moins de 40 bars (600 psi) par minute à la pression de service (PW) indiquée sur la bouteille.
- remplir les bouteilles de CO2 en fonction du poids et ne pas dépasser le poids de remplissage indiqué sur la bouteille (voir marquage de la bouteille).

Vous ne devez jamais...

- demander que la bouteille soit remplie au-delà de sa capacité nominale. Un trop-plein est dangereux.
- utiliser ou faire remplir votre bouteille si elle fuit ou si vous soupçonnez qu'elle soit endommagée. Dans ces cas, confiez la bouteille à un spécialiste agréé pour une inspection visuelle détaillée.
- remplir une bouteille de CO2 dont l'opercule de sécurité a été modifié d'une manière quelconque.
- remplir une bouteille ayant dépassé sa date d'inspection et de ré-épreuve périodique.
- modifier votre bouteille d'une manière quelconque ni ajouter des accessoires non autorisés. Les modifications non autorisées sont illégales et pourraient rendre la bouteille dangereuse.

prenez soin de votre bouteille et elle vous donnera des années de service et de sécurité!

Vous devez toujours...

- garder le filetage et l'intérieur de votre bouteille secs et à l'abri d'huile, de saleté ou autres contaminants.
- vous assurer que votre bouteille n'a pas dépassé la date de ré-épreuve. Les bouteilles doivent être inspectées et soumises à un essai hydrostatique, comme suit:

Bouteilles aluminium: tous les 10 ans.
Bouteilles composites: tous les 5 ans*
 (remarque: les bouteilles composites ont une durée de vie maximum de 15 ans à compter du premier essai hydrostatique).
 *Sous réserve des réglementations nationales.

- garder l'extérieur de votre bouteille propre et utiliser uniquement un détergent doux ou neutre quand cela est nécessaire. Assurez vous que la bouteille soit entièrement sèche après le nettoyage.
- ranger dans un lieu sec, frais et adéquatement aéré.
- faire réviser votre bouteille par une personne qualifiée uniquement.
- vous assurer que tous les accessoires de la bouteille sont entretenus, révisés, inspectés et manipulés en stricte conformité avec les consignes du fabricant.

Vous ne devez jamais...

- modifier ou obscurcir les marquages de la bouteille.
- laisser rouler votre bouteille pendant vos déplacements.
- laisser tomber, cogner ou chauffer votre bouteille.
- exposer votre bouteille à une chaleur excessive (voir les guides de température sous "Avertissements").
- tenter de modifier le filetage ou forcer un robinet à l'intérieur de la bouteille.
- tenter de retirer du métal de la bouteille, par quelque moyen que ce soit, car cela rendra la bouteille inadéquate pour sa pression nominale.
- modifier votre bouteille en ajoutant des ouvertures supplémentaires pour des jauges ou embouts de remplissage.
- repeindre la bouteille avec des peintures exigeant une cuisson à haute température. N'utilisez que des peintures séchant à l'air. N'utilisez pas de décapants pour peinture caustique ou de nettoyants corrosifs car ils endommageront la bouteille.
- utiliser la bouteille pour autre chose que son usage prévu.

www.luxfercylinders.com

Remplissez vos renseignements et conservez à titre de référence pour la ré-épreuve ou le remplissage de votre bouteille.

DATE D'ACHAT:	PRESSION DE TRAVAIL:
LIEU D'ACHAT:	PRESSION D'ESSAI:
NUMÉRO DE SÉRIE:	DATE DU TEST ORIGINAL:
CAPACITÉ:	FILETAGE:

Merci d'avoir choisi une bouteille de paintball Luxfer. Un très grand soin a été apporté à sa conception et à sa fabrication pour réaliser une bouteille sûre. Si vous suivez les consignes d'entretien contenues dans cette notice, votre bouteille vous procurera de nombreuses années de service sans problèmes.

Distribuée par:

Si vous avez des questions concernant votre bouteille de paintball Luxfer, vous pouvez consulter notre site Internet sur www.luxfercylinders.com ou contacter notre service après-vente au **+44 (0)115 980 3800**.

Soyez toujours les meilleurs!
Luxfer Gas Cylinders, Colwick, Nottingham, NG4 2BH, UK.

Le code du paintballer responsable

“En tant que paintballer responsable, je comprends et j'assume tous les risques que je peux rencontrer en jouant au paintball”

Un paintballer responsable doit:

- 1 Rester dans les limites de son aptitude.
- 2 Traiter chaque marqueur comme s'il était chargé et ne jamais pointer le marqueur sur quoique ce soit s'il n'a pas l'intention de tirer.
- 3 Garder le marqueur en position de sécurité jusqu'à ce qu'il soit prêt à tirer.
- 4 Garder le sac à canon sur le marqueur quand il ne tire pas.
- 5 Toujours retirer la source de gaz avant le démontage.
- 6 Ranger le marqueur, sans charge ni gaz, dans un lieu verrouillé.
- 7 Respecter les avertissements de manipulation et de stockage listés sur la source de gaz.



- 8 S'abstenir de tirer sur des objets fragiles tels que des fenêtres.
- 9 S'abstenir de tirer sur des surfaces poreuses.
- 10 Toujours protéger ses yeux, son visage et ses oreilles avec un matériel étudié spécifiquement pour le paintball.
- 11 S'abstenir de tirer sur une personne qui ne porte pas de protection adéquate.
- 12 S'abstenir de tirer à des vitesses de plus de 90 mètres par seconde.
- 13 Assumer la responsabilité de sa propre sécurité dans chaque partie.
- 14 Etre conscient de son environnement.



Informations importantes à propos de votre bouteille!

Lisez attentivement les informations suivantes. Comprenez et retenez ces avertissements. Ces informations pourraient sauver des vies, y compris la vôtre.

AVERTISSEMENT: L'usage, le remplissage, le stockage ou la mise au rebut inadéquats de ce produit peuvent entraîner des dégâts matériels ou des blessures graves, voire mortelles.

NE JAMAIS modifier la bouteille, de quelque manière que ce soit.

NE JAMAIS exposer une bouteille en aluminium ou composite, remplie ou partiellement remplie, à des températures de plus de 50°C.

NE JAMAIS exposer une bouteille en aluminium non pressurisée à des températures de plus de 120°C.

AVERTISSEMENT: Si vous soupçonnez qu'une bouteille en aluminium a été chauffée à des températures entre 120°C et 150°C, elle DOIT impérativement être soumise à un test hydrostatique et ré éprouvée avant d'être réutilisée. Les bouteilles en aluminium exposées ou manifestant des signes d'exposition à une chaleur de plus de 150°C DOIVENT impérativement être condamnées et retirées du service.

NE JAMAIS exposer une bouteille composite non pressurisée à des températures de plus de 50°C.

AVERTISSEMENT: Si vous soupçonnez qu'une bouteille en composite a été chauffée à 50°C ou plus, elle DOIT impérativement être soumise à un test hydrostatique et requalifiée avant d'être réutilisée. Les bouteilles composites exposées ou manifestant des signes d'exposition à une chaleur de plus de 70°C DOIVENT impérativement être condamnées et retirées du service.

NE JAMAIS remplir ou faire remplir votre bouteille au-delà de sa capacité nominale. Un trop-plein risque d'entraîner des dégâts matériels et/ou préjudices corporels.

NE JAMAIS toucher ni modifier la valve, l'opercule de sécurité ou autres accessoires.

AVERTISSEMENT: L'activation de l'opercule de sécurité dans des bouteilles trop remplies peut entraîner des dégâts matériels et/ou des préjudices corporels.

NE JAMAIS utiliser pour des applications autres que le paintball.

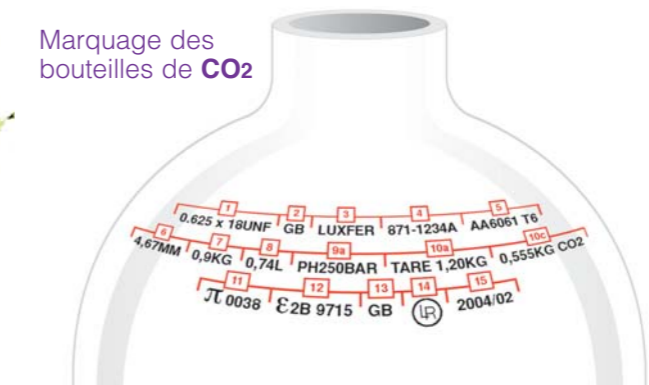
NE JAMAIS utiliser de décapants pour peinture caustiques ou de nettoyants corrosifs car ils endommageront la bouteille. N'utiliser que des peintures séchant à l'air.

NE JAMAIS utiliser de peinture thermo-durcissable (émail ou poudre) sur votre bouteille. Utiliser des peintures séchant à l'air.

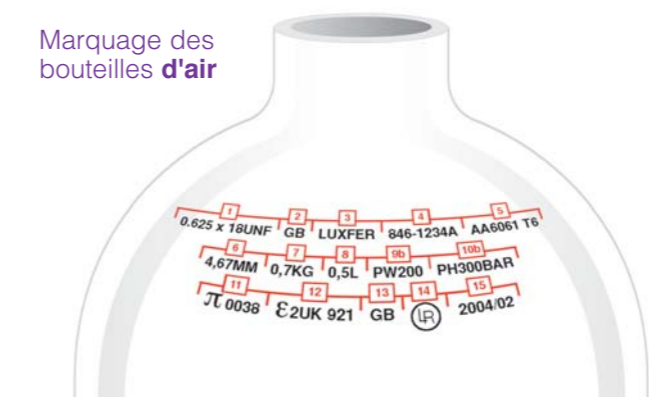
Marquage des bouteilles

Pour plus d'informations sur le marquage des bouteilles (y compris les bouteilles composites) consultez notre site Internet sur www.luxfercylinders.com

Marquage des bouteilles de CO₂



Marquage des bouteilles d'air



- 1 **0.625 x 18 UNF** = Spécification du filetage. Importante pour assurer l'utilisation de la valve correspondante à votre bouteille.
- 2 **GB** = Pays de fabrication.
- 3 **LUXFER** = Fabricant de la bouteille.
- 4 **871...** = Numéro de type de bouteille et numéro de série. Ce numéro est enregistré par Luxfer, ce qui signifie que, au besoin, la totalité de l'historique de fabrication de votre bouteille peut être retracée.

- 5 **AA6061 T6** = Alliage de construction.
- 6 **4,67MM** = Epaisseur de paroi théorique minimum.
- 7 **0,9KG** = Poids de la bouteille vide seulement (kg).
- 8 **0,74L** = Capacité interne minimum de la bouteille (litres).
- 9a **PH 250 BAR** = (Pression d'essai) Indique la pression à laquelle la bouteille devrait être testée. Cette pression ne doit PAS être dépassée.

- 9b **PW 200 BAR** = (Pression de service) Indique la pression à laquelle la bouteille devrait être remplie. Cette pression ne doit PAS être dépassée.
- 10a **TARE 1,20KG** = Poids de la bouteille et de la valve à vide (kg).
- 10b **PH 300 Bar** = (Pression d'essai) Indique la pression à laquelle la bouteille devrait être testée. Cette pression ne doit PAS être dépassée.

- 10c **0,555KG CO₂** = Poids de charge maximum (kg).
- 11 **π 0038** = Marque de conformité à la directive équipement sous pression transportable (TPED) 1999/36/EC et numéro de référence de l'organisme agréé TPED.
- 12 **E2B 9715** = Numéro caractéristique de l'agrément
- 13 **GB** = Pays d'agrément pour la marque 11.
- 14 **LR** = Caché officiel de l'organisme agréé TPED.

- 15 **2004/02** = Année suivie par mois du test initial.